VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

LE JOLI COTTAGE DOUBLE

Trois Lots à Batir

ET

Batisses en bois à deux étages

Encoignure N. O. des rues St Thomas et St James.

subdivisés comme il est décrit ci-dessous.

Thomas Luna vs Thomas J. Luna et als.

No 53,511 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur.— Bureau, No 138 rue Carondelet—JEUDI 20 janvier 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu de et conformément un jugement rendu le 8 décembre 1897 et signé le 14 décembre 1897 par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour Division "D" dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés décrites ci dessous à savoir.—

1° Le joli cottage double à un étage ois Nos 1671 et 1673 rue St-Thomas, dans le Premier Distict de cette ville, borné par les rues St-Thomas, Chippewa, Market et St-James, retiré du trottoir, grille en fer, contenant quatre chambres de chaque côté et une bâtisse en bois à deux étages dans le fond contenant quatre chambres. Le lot de terre est désigné par la lettre "D" sur un devis d'arpentage de S. G. De l'Isle, voyer, en date du 17 décembre 1897 et mesure conformément au dit plan 33 pieds 6 pouces de face à la rue St-Thomas sur 93 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Les trois grands lots à bâtir, joignant la propriété ci dessus décrite, dans les mêmes district et ilet, désignés par les lettres A, B et C, sur le susdit devis par De l'Isle, mesurant, conformément au dit plan, chacun 31 pieds 5 pouces à la rue St-Thomas sur 93 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Lot "A" ferme l'encoignure des rues St-Thomas et St James. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que les écuries et hangars.

3° Les trois bâtisses en bois à deux étages No 715 rue St-James, dans les mêmes district et ilet et se joignant dans le fond aux propriétés premièrement et deuxièmement décrites. Ces bâtisses contenant chacune quatre chambres, au rez-de-chaussée; il y a deux citernes. Le lot de terre est désigné par la lettre "E", sur le susdit devis par de l'Isle, mesurant conformément au dit devis 32 pieds 6 pouces de face à la rue St James, par 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Se louant chacune au taux de $132 par an ou $396 pour les trois.

4° Les trois bâtisses en bois à deux étages No 719 rue James dans les mêmes district et ilet et adjoignant à la propriété troisièmement décrite contenant chacune quatre chambres. Sur le terrain sont deux citernes. Le lot de terre est désigné par la lettre "F" sur le devis ci-dessus par Del Isle, mesurant conformément au dit devis 33 pieds 8 pouces de face à la rue St-James sur une première profondeur sur la ligne le séparant du lot "E" et parallèle à et vers la rue St-Thomas de 128 pieds ensuite 1 pied 8 pouces sur la ligne s'étendant vers la rue Chippews, de la 32 pieds sur une ligne s'étendant vers la rue Market jusqu'à la ligne du fond qui a une largeur de 32 pieds et 160 pieds de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue Chippewa. Se louant au taux de $132.00 par an chacune ou $396.00 pour les trois.

C'est un voisinage où les locataires ne manquent jamais. La propriété est près du fleuve, des presses à coton, des lignes de chars, des marchés, des écoles et des églises. Pour un placement sûr et productif il n'y a rien de meilleur.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèques et liens du vendeur portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être tenues assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au delà du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant C. J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 déc—19 26—jan 2 9 16 20

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages simples et doubles

Nos 5926, 5928 et 5930

RUE MAGAZINE,

Entre les rues State et Eleanore.

Katie Borns et als vs Charles Von Hoven, Tuteur.

No 55,105—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 27 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 14 décembre 1897 et signé le 20 décembre 1897, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Le cottage double à un étage Nos 5928 et 5930 rue des Magasins, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Eléonore et State, contenant cinq chambres, écurie et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre "A" sur le susdit devis par De l'Isle, voyer, en date du 17 décembre 1897 et mesurant conformément 30 pieds 9 pouces de face à la rue Magazine par 150 pieds de profondeur sur la ligne inférieure, le séparant du lot A sur ledit devis, 150 pieds 4 pouces sur la ligne supérieure, sur la rue Bloomingdale et 36 pieds 8 pouces de largeur sur la ligne du fond.

2° Le cottage simple en bois No 5926 rue Magazine dans les mêmes district et ilet et se joignant à la propriété ci-dessus décrite, contenant trois chambres, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre "A" sur le susdit devis par De l'Isle, mesurant conformément 24 pieds de face à la rue Magazine sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain est bien rempli, le voisinage excellent, à proximité de plusieurs lignes de chars, et pour demeure ou comme placement sûr et payant la propriété est bien située.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance en deux paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les dite billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant C. J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

19 déc—19 26—jan 2 9 16 20

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT PRODUCTIF

—EN—

Propriétés pour Magasins et Résidences

et

Cottages Doubles dans une bonne localité.

Succession de Joseph Sauer.

No 52,419—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 13 janvier 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre en date du 10 décembre 1897, de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, à savoir—

1° La belle résidence double élevée à deux étages, Nos 1222 et 1224 rue St-André, dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Andrée, Joséphine, Camp et Chestnut, retirée de la rue avec grillage en fer, contenant galeries, sept chambres, hangar, allée de chaque côté, 3 citernes et cours pavées.

Le lot de terre est désigné par le No 19 sur un plan de W. H. Thompson, en date du 12 avril 1847 et déposé dans le bureau de J. R. Beard, ancien notaire de cette ville, comme plan No 15, et mesure, en mesure anglaise, 32 pieds et 1/6 d une ligne de face à la rue St-André par 125 pieds de progondeur, entre lignes parallèles. Elle se trouve dans un joli voisinage, près de toutes les commodités et c'est un placement payant actuellement et promettant pour le futur. Se loue au taux de $480.00 par an.

2° Le bon emplacement pour affaires Nos 1382 et 1384 rue Constance, encoignure nord est de la rue Terpsichore, dans la Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Constance, Annociation, Terpsichore et Melpomène. Les améliorations sont un cottage en bois de brique et à un étage avec mansarde avec dépendances à deux étages, contenant six chambres de chaque côté. L'encoignure possède l'appareil de boulangerie dans le fond et magasin devant. Le lot de terre est désigné par la lettre "A," sur un plan fait par Louis H. Pilié, député voyer de ville, en date du 21 mai 1875, une copie duquel est attaché à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 17 août 1875, lequel lot forme l'encoignure des rues Constance et Terpsichore et mesure 32 pieds 11 pouces de face à la rue Constance par 73 pieds 6 pouces de profondeur et de face sur la rue Terpsichoré, mesure américaine.

Pour affaires et résidence ensemble ou aucun, elle est adaptée, étant dans un voisinage populeux commandant un trafic continu, en faisant un placement sûr. Loyers au taux de $360 par an.

3. Le joli cottage double en bois à un étage Nos 2031 et 2033 rue St-Thomas, dans le quatrième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Chippewa, St-Andrée et Joséphine, retirée du trottoir et contenant large galeries, 4 chambres de chaque côté, écurie et atelier dans le fond un chemin de voiture sur un coté, une allée de l'autre et petit jardin devant. Le lot de terre est désigné par le No 1 et mesurant, en mesure anglaise 45 pieds 6 pouces de face à la rue St Thomas sur 159 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après le devis fait par J. A. Celles, architecte, en date du 6 juillet 1864 et annexé à l'inventaire de la succession de Joséphine Mayer, pris par A. Barnett, ancien notaire, le 2 août 1864. Bon pour placement ou pour occupation étant dans un voisinage connu, près des lignes de chars et autres commodités.

4° Le magasin et résidence double en briques à deux étages Nos 2013 et 2017 rue Tchoupitoulas dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, St-André et Adèle, contenant magasins et une chambre en bas, trois chambres et galerie au second étage, de chaque côté, et sur le côté supérieur dans le fond une bâtisse en bois avec 3 chambres dans le fond du lot deux bâtisses avec trois chambres dans le fond du lot deux bâtisses avec trois chambres dans l'une et deux chambres dans l'autre. Le lot de terre est désigné par le No 2 sur un plan fait par A. Pueyo, en date du 28 avril 1840, et déposé dans le bureau de F. J. E Dugué, juge de paroisse et notaire ex-officio pour la paroisse de Jefferson, ledit lot mesure 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 124 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 3 et de 119 pieds 6 pouces sur la ligne du lot No 1 et une largeur de 33 pieds 6 pouces sur la ligne du fond, le tout plus ou moins faisant face à la rivière, de laquelle la rue n'est pas interrompue et ayant un futur promettant.

5° Le joli cottage double en bois à un étage, Nos 3004 et 3006 rue Laurel, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laurel, Annonciation, Septième et Huitième, contenant 3 chambres et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par le No 17 sur un plan fait par A. d'Hémécourt, le 23 septembre 1840, conformément auquel dit plan le dit lot mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de 110 pieds entre lignes parallèles et connu aussi par l'ancien numéro municipal 290 et 292 rue Laurel, d'après un devis de A. Duttell Jr, architecte en date du 25 mai 1891 et annexé à un acte passé pardevant W. H. Seymour, notaire. Un bon placement dans un voisinage tranquille.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, à un et deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs spécialement garantis par hypothèque et liens de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices d'assurances transférées au porteur ou porteurs des billets et les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1898 en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat requis au moment de la vente

Actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

12 déc—12 19 26—janv 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Le Beau Cottage Double, No 4728 et 4730 rue Chestnut,

Entre Valence et Bordeaux.

Alice Philomène Delandro vs Paul Delandro et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B—No 54 682.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet, JEUDI 13 janvier 1898 à midi à la Bourse des Encanteurs, 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement daté le 30 nov 1897, et signé le 6 décembre 1897, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B., les propriétés décrites, ci-dessous à savoir:

1° Le joli cottage double en bois, Nos 4728 et 4730 rue Chestnut, contenant 9 chambres, alliées etc., dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Camp, Valence et Bordeaux. Le lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 100 pieds de profondeur. Dans un voisinage s'améliorant, à proximité des lignes de chars et un placement payant pour une personne de petits moyens.

2° A 10 heures A. M., en vertu du susdit jugement, sur les lieux, No 4728 rue Chestnut—

Un lot de meubles de maison, d'après l'inventaire enregistré.

Termes et conditions—Pour la propriété foncière, pour les 7/8 d'intérêt des héritiers majeurs un tiers comptant; la balance à un et deux ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, subdivisée pour égaliser la part de chaque héritier, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement et 5 pour cent d'honoraires d'avocat, dans le cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Pour les 1/8 d'intérêt du mineur Charles Delandro, comptant. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Pour les meubles—Comptant sur les lieux.

Acte de vente pardevant Chas Forman, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 déc—12 19 26—janv 2 9 13

GUIDE COMMERCIAL.

PLOMBIER.

John David Burghardt, 421 et 423 Royale, entre Conti et St Louis. Téléphone 1476.

PHARMACIES.

A. Malhes, coin Royale et St Louis.

UNE DECOUVERTE.

Boucles d'oreilles et diamants, 30 0/0 d'es compte aux acheteurs. Palais Weinfarter salle Passage de la Bourse.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE en PARTAGE

—D'UNE—

Splendide Propriété

—POUR—

PLACEMENT, RÉSIDENCE

—OU—

SPÉCULATION,

Située Avantageusement

—DANS—

LA GRANDE

Avenue Napoléon,

— ENTRE LES RUES —

CARONDELET et BARONNE

En pleine vue de la Magnifique Avenue St-Charles,

Une de ces rares occasions qu'on ne rencontre qu'à de longs intervalles et desquelles le sage se hâte de profiter.

Devant être Vendue en Lots.

Mme Mary Hottinger vs John G. Hottinger et als.

No 51,727—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN W. A Kernaghan, encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, le 10 février 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 629 et 631 rue Commune entre les rues St-Charles et Carondelet, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 5 mars 1897, et signé le 11 mars 1897, par l'hon F. A. Monroe, juge de ladite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la suivante décrite propriété, à savoir—

Douze splendides lots de terre élevés devant être vendus séparément, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin Carondelet et Baronne, désignés par les Nos 1 à 11 inclusivement et le lot No 24, sur un devis d'arpentage par D. M. Brosnan, député voyer de ville, en date du 20 février 1897, et mesurant d'après ledit devis comme suit:

Les lots 1, 2, 3 et 4 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure de l'avenue Napoléon et de la rue Carondelet. Les lots Nos 5 et 6 mesurant chacun 30 pieds 4 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 11 mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 24 mesurant 30 pieds de face à la rue Carondelet sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur les lots Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, et 7, consistent en une résidence en bois à deux étages avec six chambres, un cottage double en bois à un étage, avec quatre chambres de chaque coté, et une écurie en bois à un étage. Les améliorations seront vendues séparément des lots. Les acquéreurs devront les enlever des terrains dans les trente jours de la date de l'adjudication.

Les améliorations sur le lot No 24 désignés par les numéros municipaux 4321 et 4323 rue Carondelet, sont un cottage double en bois à un étage, contenant quatre chambres, alliée et hangar de coté. Ces améliorations sont vendues ensemble avec le terrain sur lequel elles se trouvent, désigné comme lot No 24. Tous les lots ci-dessus seront vendus séparément d'après un plan copié du susdit devis exposé au moment de la vente.

Après l'avenue St-Charles l'avenue Napoléon est la plus belle, rue comme résidence au dessus de la rue Canal, et promet de rivaliser avec l'avenue St-Charles dans un avenir prochain.

La situation de cette propriété ne pourrait pas être améliorée ayant une belle rue pavée et une banquette en schillinger sur le devant. La rue Baronne est également pavée.

Ceux désirant des sites de résidences et d'un placement et d'une hausse certaine agiront sagement en achetant cette propriété qui augmenteront en valeur aussitôt que la Nouvelle-Orléans prendra valeur et qui accroîtra journellement quoique l'on puisse dire au contraire. Pour une résidence d'avenue, les avantages qu'offre l'avenue Napoléon sont d'une apparence qui ne peut pas être décrites. Un mot aux sages est suffisant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur ou des acquéreurs, la balance s'il y en a, au crédit d'un et deux ans, avec billets de l'acquéreur ou des acquéreurs divisés en coupons pour satisfaire l'intérêt des vendeurs, portant intérêt de 6 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final garanti par lien et privilèges de vendeur sur toutes les propriétés vendues aussi bien que toutes les autres clauses de garanties, incluant le 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des dits billets ou aucun d'entre eux. Les améliorations qui sont vendues avec les lots doivent être tenues assurées, et la police transférée au porteur ou aux porteurs des billets, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1898 en plus et au dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent au comptant du prix de l'enchère sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Théo. G. Spitzfaden, notaire, aux frais des acquéreurs.

9 jan—9 16 23 30—fev 6 10

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur,—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, 27 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 15 décembre 1897 et signé le 21 décembre 1897 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Dennis Leavey et al vs W. O. Hart, executeur testamentaire et als, No 48,496 de la susdite Cour les propriétés ci après décrite à savoir—

1° Un certain lot de terre situé dans le sixième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Constance, Laurel, Cadix et Valence, mesurant 30 pieds de face à la rue Constance sur 127 pieds de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 4614 rue Constance.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci dessus décrite, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 158 pieds 3 pouces et 3 lignes de profondeur entre ligne parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qu'y y trouvent, désigné par les Nos 4621 et 4623 rue Laurel.

3° Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet et contigu à la dite propriété deuxièmement décrite, mesurant 30 pieds de face à la rue Laurel sur 126 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en un ou deux et deux ans, de crédit, le tout à l'option de l'acquéreur pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an de la date d'adjudication jusqu'au paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées aux porteurs des billets et les acquéreurs devant assumer toutes les taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au-dessus de l'adjudication; 10 pour cent du prix de l'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Actes de vente pardevant J. J. Woulfe, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 déc—26—2 9 16 23 27 jan

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Offres Extraordinaires.

UNE MAGNIFIQUE COLLECTION DES PLUS BELLES

PROPRIETES RESIDENCES

Dans le beau Quatrième District.

A L'ENCAN, PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur,

MARDI, 8 FEVRIER 1898.

In Re John M. Melbourne et als vs Henry C. Melbourne et als.

No 54,068 DE LA COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—DIVISION A.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, le MARDI 8 février 1898, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St. Charles, où tous les plans peuvent être consultés, conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté et signé le 4 octobre 1897, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et adressé à W. H. Fitzpatrick, encanteur, il sera vendu aux enchères publiques au dernier et plus grand enchérisseur, les propriétés ci-dessus décrites à savoir:

PREMIÈREMENT—UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec toutes bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, anciennement Faubourg Lafayette, dans l'ilet borné par les avenues Jackson et St-Charles et les rues Carondelet (ancien en ent Apollo) et Philip. Le dit lot est désigné par le No 5 sur un plan par Hugh Grant, ancien voyer et déposé dans le bureau de Clement Brown, ancien notaire de la Paroisse Jefferson, Lne., conformément auquel dit plan le dit lot mesure trente pieds (30) de face à l'avenue Jackson sur cent dix pieds (110) de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot ci-dessus seront trouvées sous la propriété quatrièmement décrite, étant située sur les deux lots numérotés respectivement quatre et cinq sur un plan à la Bourse, 629 et 631 rue Commune.

DEUXIEMENT—UN CERTAIN LOT DE TERRE avec toutes les améliorations qui y se trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'ilet No 192, borné par les rues Carondelet et Philippe, les avenues Jackson et St. Charles, sur un plan général par Grant, ancien voyer de Lafayette. Le dit lot est numéroté six (6) sur le dit plan et mesure trente (30) pieds de face à la dite rue Carondelet, sur une profondeur de cent quatre-vingt sept pieds sept pouces et deux lignes (147 7" 2") entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en un cottage simple avec bâtisses à deux étages dans le fond, portant le numéro municipal 2214 rue Carondelet, contenant salon, quatre chambres à coucher, salle à bain et cuisine, vestibule et galerie, cour briquetée, plate-bandes et citerne, chambre à laver, hangar à bois et charbon, rapportant un loyer de $300 par an et vendu sujet à un bail expirant le 30 septembre 1898.

TROISIÈMEMENT—UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues St. Charles, Jackson et les rues Carondelet et Philippe désigné comme lot No huit (8) sur un plan fait par Charles Ferguson, ancien architecte en cette ville en date du 5 juin 1856, et déposé dans le bureau de James Graham, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro quatre-vingt-quinze (95) et mesurant trente (30) pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent sept pieds sept pouces et deux lignes (107 7" 2") entre lignes parallèles.

La propriété ci dessus décrite est un lot vacant, très bien remblayé, ayant une grille en fer.

QUATRIÈMEMENT—UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Jackson, Carondelet (anciennement Apollo) Philippe et avenue St Charles (anciennement rue Nafiades) et mesurant trente pieds (30) de face à la rue Jackson sur cent six pieds (110) de profondeur entre lignes parallèles. Le dit lot est désigné par le No quatre (4) sur un plan fait par C. A. Hedin, une copie duquel est attaché à un acte passé pardevant L. R. Kenny, ancien notaire de cette ville, le 23 avril (1861), faisant partie d'une grande part en de terre acquise originellement par Mme Ann Bozeman, par partage entre elle et H. W. Bozeman, par acte pardevant Carlisle Pollock, ancien notaire en cette ville le 23 mars 1832.

Les améliorations qui sont aussi particulièrement situées sur le lot Premièrement décrit consistent en une résidence moderne portant le numéro municipal 1624 Avenue Jackson. Ceci est une maison parfaitement montée, bâtie d'après l'architecture du dix-neuvième siècle, avec mansarde, etc. Elle contient deux vestibules, salons doubles, salle à manger, cinq chambres à coucher, chambre à bain finie de porcelaine, cuisine, office, chambres de mansarde, lieux d'aisance patentés, clochers électriques, tuyaux à eau, store de cuisine, etc, dépendances, citernes doubles, puits et pompe, cour en briques et en schillinger, grillage en fer rapportant $900 annuellement, sous un bail qui courra le 30 septembre 1898.

CINQUIÈMEMENT—UN CERTAIN LOT DE TERRE en emble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y s'y trouvent les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues St. Charles (anciennement Naiades) Jackson, et les rues Carondelet (anciennement Apollo) et Philippe et désigné comme lot No deux (2) sur un plan fait par Hugh Grant, ancien voyer de Lafayette, le 3me jour d'avril 1848 et déposé dans le bureau de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure trente pieds (30') de face à l'avenue Jackson par cent dix pieds (110') de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent en une bâtisse à dix chambres, portant le numéro municipal 1634 rue Jackson. La cour qui contient une bâtisse à un étage avec chambre à laver, citernes et puits avec pompes est pavée avec pierres plates et de la brique, grillage en en fer en face. Rapportant $360 par an.

SIXIÈMEMENT—UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte situé dans le quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St. Charles, Jackson, Carondelet (anciennement Apollo) et Philippe et désigné par le numéro trois (3) sur un plan fait par Hugh Grant, alors voyer de ville de la ville de Lafayette, le 3e jour d'avril 1858 et déposé comme plan No trente (30) dans le bureau de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure trente pieds (30') de face à l'avenue Jackson par cent dix pieds (110') de profondeur entre lignes parallèles mesure américaine.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple à deux étages portant le No 1630 avenue Jackson, qui contient dix chambres. Il y a une bâtisse à deux étages dans le fond, contenant office, chambres à laver et à charbon au rez-de-chaussée et deux chambres en haut. Dans la cour il y a des citernes, poulailler, fleurs, puits et pompes, et pavée avec des pierres plates et des briques, grillage en fer. Rapportant un loyer annuel de $360.

SEPTIÈMEMENT—UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Carondelet et Philippe, les avenues Jackson et St. Charles, mesurant vingt sept pieds sept pouces et deux lignes (27 7" 2") de face à l'avenue Jackson par cent dix pieds (110') de profondeur et de face à la rue Carondelet, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont représentées par une maison simple à deux étages, portant le numéro municipal 1636 rue Jackson, qui contient dix chambres. Bâtisse à deux étages dans le fond qui a office, chambres à laver et à charbon en bas, citernes, poulailler, fleurs, puits et pompe. Pavage en briques et en pierres plates et grillage en fer. Cette propriété a été toujours occupée comme résidence par le dernier propriétaire devrait rapporter un bon revenu.

HUITIÈMEMENT—UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantges qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sixième Prytania, Septième et Colisée, désigné par le numéro Treize (13) sur un plan fait par C. A. Hedin, ancien architecte de cette ville, le 10e jour d'avril 1849 et déposé dans le bureau de J. P. Gilly, ancien notaire en cette ville. Ledit lot mesure trente et un pieds quatre pouces (31' 4") de face à la rue Sixième sur cent vingt-cinq pieds (125') de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un double cottage résidence, portant les numéros municipaux 1428 et 1430 rue Sixième, et contiennent deux chambres cabinet et cuisine de chaque côté, aussi un petit hangar à chacune. Retirée de la rue. Rapportant un revenu annuel de $240 ou $10 par mois par côté.

NEUVIÈMEMENT—UN CERTAIN LOT DE TERRE ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages ci-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No un (1) de l'ilet borné par l'avenue Jackson, les rues Joséphine, Brainard et Carondelet, lequel dit lot forme l'encoignure de la rue Carondelet et l'avenue Jackson, et mesure trente pieds sept pouces et sept lignes (30' 7") de face à l'avenue Jackson, sur une profondeur et face de à la rue Carondelet de cent cinq pieds (105) entre lignes parallèles, mesure américaine.

Les améliorations consistent d'une propriété simple à deux étages, portant le numéro municipal 1703 avenue Jackson, laquelle contient deux salons, salle à manger, l'office du sommelier, vestibule et cuisine au rez de chaussée et cinq chambres à coucher, vestibule, mansarde et chambre à bain au premier. Tapisseries d'un superbe genre. La cour contient double citernes, hangar pour bois et charbon, etc arbrisseaux, briques, barrière en fer. Rapportant un joli revenu de $720 par an, et vendu sujette à un bail expirant le 30 septembre 1898.

Les placements ci-dessus sont presque tous les possesseurs de splendides arbres magnolias, fleurs, etc. Rarement on touchant à des immeubles en sophistiqué, dans un voisinage raffiné et à portées des lignes de chars électriques, des églises de toutes les croyances, des écoles privées et publiques, des magasins et marchés, sans nombre. Une carte de l'encanteur est nécessaire pour visiter les lieux.

TERMES ET CONDITIONS—UN TIERS OU PLUS COMPTANT à l'option des acquéreurs et la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans payable et devant être démontré par des billets à recevoir, souscrits par les acquéreurs, avec 8 pour cent d'intérêt ajouté là-dessus par an, les dits billets devant être garantis par hypothèque spéciale, et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue; les actes de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, tel que le pacte de non aliénando, la stipulation de cinq pour cent honoraires d'avocat, etc, et les acquéreurs doivent assumer le paiement de tout les taxes dues et exigibles pour l'année 1897, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Actes de vente pardevant JOSEPH D. TAYLOR, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

2 jan—2 9 16 23 30—fév 6 7 9

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. H. FITZPATRICK.

Cottage seul, 2057 rue Povdras.

Succession de Mary A Monaghan, 54,140 —Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur —Bureau, No 336 rue Carondelet—Le MARDI, 18 janvier 1898, à midi à la Bourse, 629 rue Commune où les plans peuvent être vus, il sera vendu en vertu d'un writ de l'Honorable Geo H. Theard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, en date et signé le 28 septembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée.

UN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Poydras, Johnson, Perdido et Prieur, désigné par le numéro trois, sur un plan dressé par C. Giroux, en date du 20 décembre 1852 désigné comme plan No 17 dans le bureau de A. E. Bienvenu, ancien notaire en cette ville. Le dit lot mesure, en mesure américaine, 20 pieds 2 pouces de face à la rue Poydras par 120 pieds de profond